

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD, Dominique SAVARY.

Absents excusés : David COLANGE (pouvoir à E. JANIER-DUBRY), Marie-Angélique COTTER (pouvoir à Y. AUGER), Lise MARTIN.

Absent : Jérémie PIARD.

Invitée : Mme Charline ROCHET, juriste du SIDEC.

Secrétaire de séance : Fabien MOREL.

M. le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour, portant sur l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget. Possibilité accordée à l'unanimité.

### **1) Approbation du compte-rendu et nomination du secrétaire de séance**

Le compte rendu de la séance du 19 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité moins l'abstention de M. Denis MARTIN.

Une précision est apportée concernant les baux des terrains agricoles. Les contrats seront mis en place à la fin des baux actuellement en cours.

### **2) Attribution de la concession de service public pour l'exploitation de la Maison de Prénovel (Centre Le Duchet) MM. Yannick FOUCAULT et Dominique SAVARY se retirent et ne participent ni au débat, ni au vote de ce point de l'ordre du jour.**

Mme ROCHET retrace l'ensemble de la procédure de concession de service public, très réglementée.

Les critères d'analyse des offres portaient à :

- 50 % sur la qualité financière,
- 40 % sur la qualité technique,
- 10 % sur la performance énergétique et protection de l'environnement.

La Commission mise en place expressément pour la concession, s'est réunie 3 fois.

Le candidat retenu est le Foyer Rural de Prénovel – Les Piards. Une phase de négociations a eu lieu, à l'issue desquelles le rapport du Maire a été rédigé.

L'offre du Foyer Rural comprend une redevance fixe et une part variable indexée sur le chiffre d'affaires.

Compte tenu des travaux et en raison du contexte sanitaire, la participation sera progressive et sur 10 ans, le loyer versé par le concessionnaire devrait atteindre 868 263 €.

Le début de la concession est fixée au 1<sup>er</sup> février 2022.

Voté à l'unanimité des membres présents.

### **3) Résiliation du bail civil conclu avec le Foyer Rural**

**MM. FOUCAULT et SAVARY sont invités à reprendre le cours des débats.**

Compte tenu de la décision précédente **2)**, le bail civil établi entre la Commune et le Foyer Rural n'a plus lieu d'être et M. le Maire demande sa résiliation à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Accord à l'unanimité.

### **4) Demande de subvention LEADER pour la grimpe d'arbres**

Une activité grimpe d'arbres est en train de se mettre en place sur le secteur de Prénovel. Les frais engendrés, (fonctionnement 15 000 € TTC et investissement 12 000 € HT), sont subventionnables à 80 % au titre du programme LEADER (fonds européens). Le dossier est lourd à monter et la subvention est versée avec un certain délai ; cela peut avoir un impact sur la trésorerie.

Le matériel est monté, puis démonté tous les hivers, pour garantir de maintenir le site en bon état pendant 10 ans.

Il sera fait appel à un concessionnaire. L'aide au fonctionnement court sur 3 ans.

Le Conseil donne son accord pour faire la demande de subvention.

**5) DETR travaux école de Prénoval : Délibération pour nommer les entreprises retenues pour l'exécution des travaux**

Pour le changement des portes et fenêtres de l'école de Prénoval, y compris pose de volets roulants, estimé à 35 400 €, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GREGIS.

Accord à l'unanimité.

**6) Echange de terrains PROST / WERMEILLE / COMMUNE**

Ce point de l'ordre du jour est reporté.

**7) Acquisitions de terrain :**

- Mmes Nathalie et Simone PERRIER abandonnent leur demande d'acquisition de la bande de terrain située entre la route départementale RD 232 et leur habitation.
  
- M. Raphaël BRUNET souhaite acquérir la parcelle ZA 385 « Sur les Vignettes » à Prénoval, pour la construction d'une habitation. Une ligne électrique et un poteau incendie posent problème et le terrain doit être redélimité. Les frais de notaire seront à charge de l'acquéreur. Pas de délibération pour le moment.

**8) Devis pour passages ALCG**

Le passage de l'ALCG est chiffré à 1 844 € net de taxes, pour chacune des communes. Le Conseil fait le choix de ne pas retenir l'ALCG et demandera la mise à disposition de bennes pendant un week-end à Récup 39, pour un coût moins élevé.

M. BRUNEEL quitte la séance.

**9) Centre de Gestion : Désaffiliation de la Communauté d'agglomération du Grand Dole**

La Communauté d'agglomération du Grand Dole demande son retrait du CDG 39, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura. Accord à l'unanimité.

**10) Centre de Gestion : Débat sur la Protection Sociale Complémentaire**

Depuis 2011, les Collectivités pouvaient participer au coût de mutuelle santé de leurs agents. Cela va devenir une obligation, aussi bien au niveau complémentaire maladie que prévoyance (maintien de salaire en cas de maladie, d'invalidité). Le débat, sans vote, porte sur 2 possibilités :

- Soit l'agent souscrit individuellement et la Commune participe (= labelisation),
- Soit la Commune souscrit à une convention et les agents peuvent y adhérer s'ils le souhaitent (convention de participation).

Des textes à venir fixeront un minimum de participation de la Collectivité.

Après une présentation succincte, la Commune s'orienterait vers la labellisation.

**11) Fermeture intempestive d'un compteur gaz**

Lors des changements de personnel au secrétariat, fin 2019 et du fait d'un malentendu, une procédure avec Primagaz n'est pas allée à son terme, conduisant quelques mois après, à la fermeture du compteur gaz d'une locataire. La réouverture étant payante, la locataire demande sa prise en charge par la Commune (70.83 €). Accord à l'unanimité.

**12) Problèmes d'adressage**

La préparation du recensement a pointé le fait qu'il existe 2 « Routes de Château » à Nanchez. Il convient de modifier cela, pour des problèmes d'adressage, pour les secours par exemple ou la mise à jour des GPS. Ainsi, au Crozat, la « Route de Château » devient la « Route des Crozats ».

A Chaux-des-Prés, sont attribués les n° suivants :

- N°8 Route de Château, à l'entreprise GOYARD,
- N° 10, à l'entreprise GREGIS,
- N° 12, au hangar communal,
- N° 5, au bâtiment en face de l'entreprise GREGIS.

Par ailleurs, rue du Cressamoiron, il existe 2 n° 14bis, de chaque côté du n° 14. Par conséquent, il est décidé de donner le n° 12bis, à la résidence secondaire située entre le 12 et le 14, la maison de M. Mme William PIARD restant au 14bis.

L'ensemble est voté à l'unanimité.

### **13) Syndicat horticole : Retrait de 2 communes**

Les Communes de Mont-sur-Monnet et Ménétrux-en-Joux demandent leur retrait du Syndicat Horticole. Les statuts du Syndicat prévoient la consultation des communes-membres. Accord à l'unanimité.

### **14) Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget**

Le Conseil, à l'unanimité, donne son autorisation au Maire, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2021, dans l'attente du vote du budget primitif. Cela concerne notamment, des factures d'artisans locaux et des remboursements de dépôt de garantie pour des locataires partis en décembre. Accord à l'unanimité.

### **15) Questions diverses**

- M. le Maire informe que la Mairie a reçu des remerciements des Anciens pour les chèques-cadeaux et des associations pour les subventions.
- Dès que la comptabilité de 2021 sera terminée, la commission finances se réunira pour commencer la préparation du budget.
- Une réunion avec l'Inspecteur d'académie s'est tenue en mairie de St-Laurent, le 25 janvier. Il n'est plus question de fermer de classe au SIVOS de la Rixouse / Villard-sur-Bienne. Par contre, il y a menace de fermeture d'une classe à Grande-Rivière. C'est aux Communes de faire des propositions. Une rencontre sera organisée avec les élus de Grande-Rivière.

Séance levée à 22h35.

Fait à Nanchez, le 4 février 2022.

Le Maire,  
Yvan AUGER